

Toute personne dont le permis ou le droit d'en obtenir un est suspendu pour une durée de 90 jours peut demander une révision de cette décision à la Société de l'assurance automobile du Québec. Pour ce faire, elle doit produire :

**Documents
obligatoires**

- la présente demande de révision dûment complétée et signée;
- l'original du procès-verbal de suspension de permis (30-90 jours);
- l'original du certificat du technicien qualifié (si alcoolémie supérieure à 80 mg par 100 ml de sang).

Pour plus d'information sur la révision, veuillez lire attentivement le dépliant ci-joint.

Motif de la demande de révision

Seuls les motifs suivants seront pris en considération lors de l'étude de votre demande :

- Absence d'alcool dans l'organisme.
- Alcoolémie ne dépassant pas 80 mg par 100 ml de sang.
- Excuse raisonnable pour ne pas avoir obtempéré à un ordre d'un agent de la paix de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.
- Ne conduisait pas ou n'avait pas la garde ou le contrôle du véhicule routier.

Selon le motif invoqué, dites pourquoi la Société doit modifier sa décision. (Joindre, au besoin, le nombre de feuilles nécessaires.)

Documents supplémentaires

Transmettez-vous à la Société des documents autres que ceux annexés à votre demande ?

- Non Oui → Votre dossier sera traité sur réception de ce(s) document(s) à la Société.

Rencontre

Désirez-vous obtenir une rencontre ? Non Si oui : → Désirez-vous que cette rencontre se tienne : à Québec à Montréal
 en français en anglais

Serez-vous accompagné par un(des) témoin(s), ou un(des) expert(s) ?

- Non Oui → Combien ? _____

Déclaration du demandeur et de son représentant autorisé s'il y a lieu

Je, soussigné (personne visée par la suspension), déclare que les faits allégués dans la présente demande sont vrais. Je reconnais que toute fausse déclaration peut entraîner le refus de la présente demande et me rend passible de poursuites judiciaires. De plus, j'autorise le représentant mentionné à me représenter pour cette demande de révision à la Société.

_____ Nom de la personne visée par la suspension (en majuscules)	_____ Nom du représentant (en majuscules) s'il y a lieu
_____ Signature de la personne visée par la suspension	_____ Signature du représentant
_____ Date (A-M-J)	_____ Date (A-M-J)
_____ Adresse (no, rue, app.)	_____ Adresse (no, rue, app.)
_____ Ville	_____ Ville
_____ Province	_____ Province
_____ Code postal	_____ Code postal
_____ N° téléphone (rés.)	_____ N° téléphone (rés.)
_____ N° téléphone (bur.)	_____ N° téléphone (bur.)
_____ N° du procès-verbal de suspension	

La protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis à l'aide de ce formulaire seront traités confidentiellement par la Société de l'assurance automobile du Québec. Seul son personnel autorisé y aura accès dans l'exercice de ses fonctions. À noter que la Société peut être obligée de transmettre certains renseignements ou documents à un autre ministère, organisme public ou à un corps policier. Cette communication, toutefois, doit suivre les exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

DÉPÔT DES DOCUMENTS

- Dans l'un des centres de service de la Société
- OU
- les poster au : Division de la révision des suspensions de permis – n° act.1462
Société de l'assurance automobile du Québec
Case postale 19500, succ. terminus
Québec (Québec) G1K 8J5